

Par SDÉ, courriel et messenger

Le 30 novembre 2018

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Joelle Cardinal
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité CIP-002-5.1a et CIP-003-7 d'Hydro-Québec par sa Direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et Exploitation du Réseau dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Dossier Régie : R-4050-2018 / Notre dossier : R056192 JOT**

Chère consœur,

Le Coordonnateur dépose les réponses aux engagements pris dans la séance de travail du 20 novembre 2018, à la pièce **HQCF-6, document 1**.

Le Coordonnateur dépose également des normes révisées aux pièces **HQCF-2, document 1** et **HQCF-2, document 2**, les modifications au Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité à la pièce **HQCF-2, document 3**, ainsi que la proposition de modification au Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité à la pièce **HQCF-6, document 2**.

Le Coordonnateur dépose également une demande amendée considérant la teneur de la réponse à l'engagement n° 3. L'amendement concerne le retrait de la demande d'ajout du terme « communication externe routable à impact faible » au Glossaire, tel qu'il appert du paragraphe 19 de la demande amendée.

Les originaux vous parviendront dans les meilleurs délais.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

c. c. Intervenants (par courriel seulement)